Province de Québec

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dument convoquée et tenue le lundi 28 mai 2018 à 20 h 08.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, qui agit ici à titre de greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis étant en vacances, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Maxime Bélanger, monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, madame Julie Moreau et monsieur Raymond St-Aubin.

Était absente pour l'ouverture et la constatation du quorum, la conseillère, madame Marie-Claude Déziel qui est arrivée à 20 h 24.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Nomination de Mme Julie Forgues, directrice générale, à titre de greffière adjointe.
- 4. Adoption du Règlement # 131-2018 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2, rue du Sommet-Vert à des fins de garderie.
- 5. Résultats d'ouverture de soumissions Achat d'un camion six roues Freightliner M2-106 4X4 2018, équipements à neige et Rachat camion Ford F-550 2009 Dossier # TP-201804-05.
- 6. Acceptation de l'ordre de changement (ODC) #4 Énergère.
- 7. Plan d'intervention des réseaux aqueduc, égout et routier mis à jour le 13 avril 2018.
- 8. Chargeur sur roues John Deere 624G Réparations majeures.
- 9. Chèques-cadeaux Abonnements au centre de conditionnement physique de la Ville.
- 10. Servitude d'accès à la plage située près du 414, rue du Baron-Louis-Empain Mandat pour piquetage.
- 11. Entente avec HBO Construction inc. Occupation et accès à la plage.
- Réception provisoire Travaux d'aménagement d'un 3e puits en eau potable Dossier # HYG-201802-04 – Henri Cousineau et Fils inc.
- 13. Période de questions.
- 14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le guorum.

6409-05-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

6410-05-2018

3. <u>NOMINATION DE MME JULIE FORGUES, DIRECTRICE GÉNÉRALE À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE.</u>

Modifiée le 18 juin 2018 par la résolution 6423-06-2018

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* aux articles 85 et suivants à l'effet que le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives, appelé greffier ;

ATTENDU que la greffière est autorisée à s'absenter pour ses vacances ou quel qu'autres motifs et doit être remplacée lors de ses absences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil désigne la directrice générale, madame Julie Forgues, greffière adjointe en cas d'absence de la greffière.

6411-05-2018

4. <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT # 131-2018 VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2, RUE DU SOMMET-VERT À DES FINS DE GARDERIE.</u>

ATTENDU la demande d'implantation d'une garderie privée telle que présentée à la Ville et au ministère de la Famille pour le projet « LES PETITES MARGUERITES DU LAC INC. » ;

ATTENDU que l'usage de garderie privée de plus de 9 enfants n'est pas autorisé dans la zone Ca-1 selon la réglementation d'urbanisme actuelle # 36-2008-Z ;

ATTENDU l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* selon lequel le conseil municipal peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou garderie ;

ATTENDU que la qualité de vie des enfants fréquentant des services de garde en installation constitue l'une des priorités de la Ville ;

ATTENDU que plusieurs critères ont été évalués notamment la sécurité, l'accessibilité, l'autonomie de stationnements, la compatibilité d'usage avec le secteur et le milieu de vie pour les enfants ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dument donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 22 mai 2018, par le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin qui a également procédé au dépôt et à la présentation du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le présent règlement # 131-2018 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2, rue du Sommet-Vert à des fins de garderie soit et est adopté comme s'il était ici au long reproduit, et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation par avis public.

6412-05-2018

5. <u>RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES FREIGHTLINER M2-106 4X4 2018, ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET RACHAT CAMION FORD F-550 2009 - DOSSIER # TP-201804-05.</u>

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et services techniques et la planification au chapitre du remplacement des véhicules municipaux ;

ATTENDU la résolution # 6334-04-2018 prise le 16 avril 2018 autorisant l'appel d'offres # TP-201804-05 pour l'achat d'un camion six roues Freightliner M2-106 2018 avec équipements à neige et le rachat d'un camion Ford F-550 année 2009 et ses équipements :

ATTENDU le devis # TP-201804-05 tel que préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière et monsieur Joël Houde, directeur du Service des travaux publics et services techniques, de même que les addendas # 1 du 9 mai 2018 et # 2 du 14 mai 2018 ;

ATTENDU l'appel d'offres public paru dans l'édition du 2 mai 2018 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et sur le site Internet municipal à compter du 2 mai 2018 ;

ATTENDU le résultat d'ouverture des soumissions déposées à la date et heure limites de dépôt du 22 mai 2018 à 15 h tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaire	Prix soumis pour Camion et équipements avant taxes	Prix soumis pour Camion 2009 en rachat avant taxes
Gestion Daniel Lavallée	Aucun	6 888.88 \$
Globocam (Montréal) inc.	241 249.00 \$	12 000.00 \$

^{*} Des garanties sont incluses au prix soumis ;

ATTENDU que la non-conformité se rapportant à l'article 5.7 du devis au niveau d'une suspension arrière à lame au lieu d'une suspension à l'air n'altère en rien la performance du véhicule ou tout autre élément ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # 125-2018 prévoyant l'achat de ce véhicule pour un montant total de 345 300 \$:

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée au montant de 241 249.00 \$ plus les taxes applicables (soit 277 376.04 \$ toutes taxes comprises) et accorde le contrat à Globocam (Montréal) inc. pour l'achat d'un camion six roues Freightliner M2-106 2018 avec équipements à neige et le rachat d'un camion Ford F-550 année 2009 et ses équipements incluant le rachat du camion Ford F-550 2009 (au montant de 12 000 \$) le tout tel que décrit à la soumission et la garantie de base sur le moteur L9 de Cummins d'une durée de deux ans (402 336 km) ainsi que les diverses garanties de base incluses au camion et aux équipements à neige.

QUE cette dépense soit acquittée, en temps et lieu, et financée par le règlement d'emprunt # 125-2018 entré en vigueur le 18 avril 2018.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, soit mandaté à agir pour et au nom de la Ville pour les inspections, le suivi du dossier, l'immatriculation et pour prendre possession du nouveau véhicule et de ses équipements.

6413-05-2018

ACCEPTATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT (ODC) #4 – ÉNERGÈRE.

ATTENDU la résolution # 6107-09-2017 prise le 18 septembre 2017 par laquelle le conseil municipal attribuait le contrat de la conversion du parc de luminaires routiers pour la technologie au DEL selon le devis # TP-201706-19 pour un montant de 165 875.00 \$ plus les taxes applicables (soit 190 714.78 \$ toutes taxes comprises) à l'entreprise Énergère inc. ;

ATTENDU qu'après les travaux effectués jusqu'au 18 mai 2018 il y a lieu d'accorder 14 nouvelles conversions sur des lampadaires qui n'avaient pas été relevés lors de l'implantation initiale au coût estimé à 5 488.00 \$ plus les taxes applicables (soit 6 309.83 \$ toutes taxes comprises) selon l'ordre de changement #4 modifié (ODC-4) du 4 mai 2018 de Énergère ;

ATTENDU la possibilité de remplacer le filage désuet au coût estimé à 80 \$ l'unité plus les frais d'administration de 10 % plus les taxes applicables pour un certain nombre de ces 14 luminaires additionnels jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 1 232 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que ces travaux font l'objet du règlement d'emprunt # 116-2017 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la modification au contrat # TP-201706-19 pour un montant additionnel de 5 488.00 \$ plus les taxes applicables (6 309.83 \$ toutes taxes comprises) à Énergère.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 116-2017.

6414-05-2018

7. <u>PLAN D'INTERVENTION DES RÉSEAUX AQUEDUC, ÉGOUT ET ROUTIER MIS À JOUR LE 13 AVRIL 2018.</u>

ATTENDU la résolution # 5668-08-2016 prise le 15 août 2016 à l'effet d'attribuer le contrat # TP-201608-29 à la firme d'ingénierie Équipe Laurence Experts-Conseils senc pour la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures d'aqueduc et d'égout réalisé en 2012 en y ajoutant le réseau routier conformément au nouveau guide préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur depuis 2014 ;

ATTENDU le dépôt du Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et routier 2017 # 48.00.02 révision 2 par la Firme Équipe Laurence reflétant la situation et les travaux à prioriser ;

ATTENDU les correctifs demandés par le directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde et la version révisée déposée et acceptée par le conseil à sa résolution # 6005-06-2017 du 19 juin 2017 ;

ATTENDU que suite aux commentaires reçus du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), certains éléments ont été à nouveau modifiés et révisés, notamment l'ajout de précision sur la valeur de l'emplacement des infrastructures, un exemple de calcul du taux de réparations, l'ajout de regards sur le plan des réseaux d'égout, la validation des éléments des réseaux pluvial et sanitaire selon les TQC fournis par la Ville et autres précisions mineures aux tableaux joints ;

ATTENDU la confirmation de l'accord du MAMOT avec le plan ainsi à nouveau révisé à la lettre de madame Marie-Josée Bariault, ing. directrice de la Direction des infrastructures – Montréal du 19 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le Plan d'intervention révisé #48.00.02 de Équipe Laurence en date du 13 avril 2018 tel que déposé avec les correctifs demandés et autorise son dépôt officiel au ministère concerné de même que le paiement des honoraires prévus.

6415-05-2018

8. CHARGEUR SUR ROUES JOHN DEERE 624G – RÉPARATIONS MAJEURES.

ATTENDU l'appel d'offres de service dans le dossier # TP-201805-28 pour la location d'un chargeur sur roues en vue de la réalisation de travaux planifiés pour remplacer un équipement défectueux temporairement ;

ATTENDU la résolution # 6381-05-2018 reportant le sujet de la location d'un chargeur sur roues à une séance subséquente ;

ATTENDU les propositions reçues et analysées au niveau d'une location d'un chargeur sur roues et celles pour un achat d'un moteur à l'état neuf ;

ATTENDU les offres de services reçues de Diesel-Bec inc. et de ADF Diesel pour un moteur incluant le turbo, la pompe à l'eau, l'alternateur, la pompe à injection, les injecteurs, les courroies et poulies d'entrainement, le collecteur d'échappement, le tout à l'état neuf ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde qui est en faveur de l'offre présentée par Diesel-Bec inc. au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables (soit 18 970.88 \$), et d'un montant additionnel de 3 680 \$ plus les taxes applicables (soit 4 231.08 \$) dans l'éventualité où la Ville ne fournit pas le vieux moteur du chargeur sur roues, pour l'achat d'un moteur neuf incluant le turbo, la pompe à l'eau, l'alternateur, la pompe à injection, les injecteurs, les courroies et poulies d'entrainement, le collecteur d'échappement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par Diesel-Bec inc. au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables (soit 18 970.88 \$), et d'un montant additionnel de 3 680 \$ plus les taxes applicables (soit 4 231.08 \$) dans l'éventualité où la Ville ne fournit pas le vieux moteur du chargeur sur roues, pour l'achat d'un moteur neuf incluant le turbo, la pompe à l'eau, l'alternateur, la pompe à injection, les injecteurs, les courroies et poulies d'entrainement, le collecteur d'échappement et la garantie d'une durée de deux ans ou 2 000 heures.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-32000-640, 62-32000-640, 02-33000-640 et 62-33000-640.

6416-05-2018

9. <u>CHÈQUES-CADEAUX – ABONNEMENTS AU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE LA VILLE.</u>

ATTENDU la tenue de la Journée Vert Nature du 16 juin 2018 ainsi que du tournoi de golf de la Ville prévu le 15 septembre 2018 :

ATTENDU que la Ville souhaite participer aux tirages de prix de présences de ces deux événements en offrant deux abonnements non-monnayables, d'une valeur de 160.00 \$ plus les taxes applicables (183.96 \$ toutes taxes comprises), au centre de conditionnement physique de la Ville, valides respectivement du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 et du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 ;

ATTENDU l'article 11 alinéa g) du règlement municipal # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats spécifiant les autorisations qui relèvent exclusivement du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise les dons de deux abonnements non-monnayables, d'une valeur de 160.00 \$ chacun plus taxes applicables (183.96 \$ toutes taxes comprises), au centre de conditionnement physique de la Ville valides aux dates précitées, à titre de prix de présences dans le cadre de la Journée Vert Nature et du 36e tournoi de golf de la Ville.

6417-05-2018

10. <u>SERVITUDE D'ACCÈS À LA PLAGE SITUÉE PRÈS DU 414, RUE DU BARON-LOUIS-EMPAIN – MANDAT POUR PIQUETAGE.</u>

ATTENDU la servitude d'accès à la plage située près de l'ancien Centre culturel sis au 414, rue du Baron-Louis-Empain telle que décrite à l'acte # 20 353 316 du 25 octobre 2013 ;

ATTENDU l'estimé d'arpentage de Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres, au montant de 2 500.00 \$ plus les taxes pour le piquetage de la servitude précitée ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la firme d'arpentage Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres à procéder au piquetage de la servitude de l'accès à la plage tel qu'il appert à l'acte de cession et servitude précité pour un montant de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables (2 874.38 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70140-410.

6418-05-2018

11. ENTENTE AVEC HBO CONSTRUCTION INC. - OCCUPATION ET ACCÈS À LA PLAGE.

ATTENDU la servitude d'accès à la plage située près de l'ancien Centre culturel sis au 414, rue du Baron-Louis-Empain telle que décrite à l'acte # 20 353 316 du 25 octobre 2013 ;

ATTENDU les résolutions # 6359-04-2018, # 6398-05-2018 de même que # 6403-05-2018 telles qu'adoptées par le conseil municipal les 16 avril 2018 et 22 mai 2018 pour permettre l'ouverture de la plage et la mise en place d'équipements appropriés ;

ATTENDU la lettre d'entente de la directrice générale, madame Julie Forgues, telle que formulée le 25 mai 2018 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante représentant les modalités et engagements de la Ville envers le propriétaire HBO Construction inc. ;

ATTENDU que les travaux de piquetage de la servitude d'accès à la plage seront réalisés conditionnellement à l'acceptation de l'entente par HBO Construction inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les faits et gestes de la directrice générale, madame Julie Forgues, et signifie à HBO Construction inc. qu'il confirme l'entente précitée du 25 mai 2018.

6419-05-2018

12. RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN 3^E PUITS EN EAU POTABLE – DOSSIER # HYG-201802-04 – HENRI COUSINEAU ET FILS INC.

ATTENDU la résolution # 6268-02-2018 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Henri Cousineau et Fils et lui attribuait le contrat pour l'aménagement d'un 3° puits en eau potable à la station d'aqueduc au 20, chemin Guénette pour un montant de 50 246.00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201802-04;

ATTENDU la résolution #6382-05-2018 prise le 22 mai 2018 et approuvant le paiement #1 à Henri Cousineau et Fils inc. pour un montant de 45 457.20 \$ plus les taxes applicables en tenant compte de la retenue contractuelle de 10 % prévue au contrat ;

ATTENDU la lettre de David Granger, ing chargé de projet, hydrogéologie de WOOD, du 25 mai 2018 autorisant la réception provisoire des travaux de forage du puits d'essai par Henri Cousineau et Fils et mentionnant un montant additionnel de 262.00 \$ attribuable à une plus grande quantité de tubage utilisé pour le forage et autorisant la libération d'une portion de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le paiement du montant additionnel précité inclus au décompte #2 et autorise le Service de la trésorerie à libérer une partie de la retenue contractuelle de 5 % sur l'ensemble du projet ce qui représente un montant de 2 525.40 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 112-2017.

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS.</u>

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

6420-05-2018

Étant 20 h33, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)	(signé)	
Madame Gisèle Dicaire	Madame Julie Forgues	
Mairesse	Directrice générale	
	Greffière adjointe	